Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 12 juillet 2022

Installation du Collège de déontologie notariale

Le Conseil supérieur du notariat annonce l'installation officielle ce jour du Collège de déontologie notariale, étape importante dans l'avènement de la réforme de la discipline et de la déontologie de la profession notariale, entrée en vigueur le 1er juillet 2022.

Prévu par l'article 33 de la loi Confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 et par un décret du 13 avril 2022 qui en définit l'organisation, les missions et le fonctionnement, le Collège de déontologie notariale peut être saisi par le ministre de la Justice, par toute autorité de la profession habilitée à exercer l'action disciplinaire. Il peut également se saisir d'office. Il participera à l'élaboration d'un décret portant sur le Code de déontologie de la profession notariale, qui devrait être adopté dans les prochains mois, et qui doit rendre plus accessible au public le corpus de règles applicables.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 juillet 2022

Aux côtés de David Ambriosiano, président du CSN, qui préside ce collège, ce dernier est ainsi composé :

- M. Yves Charpenel, premier avocat général honoraire à la Cour de cassation,
- M. Christian Vigouroux, président de section honoraire au Conseil d'Etat,
- Me Gérard de Zan, notaire à La Talaudière dans la Loire , ancien président de la Commission de l'éthique notariale et de l'organisation des instances du Conseil supérieur du notariat,
- Me Henri Lenouvel, notaire à Marseille, ancien président de la Commission de l'identité notariale du Conseil supérieur du notariat.

Au cours de sa première séance, ce mercredi 6 juillet 2022, jour d'Assemblée générale du CSN, le Collège de déontologie notariale examine un avant-projet de code de déontologie. Il se dotera également d'un règlement intérieur, précisant en particulier ses liens avec les services du Conseil supérieur du notariat et la Commission Discipline et Déontologie de son assemblée générale.

« Depuis la parution de la loi Confiance du 22 décembre, les Notaires de France, dans les régions et à Paris, se sont mobilisés pour donner immédiatement toute sa portée à cette réforme qu'ils ont souhaitée, explique David Ambriosiano président du CSN et du Collège de déontologie notariale. L'installation du Collège de déontologie notariale ce jour au CSN est une date importante dans l'histoire de notre profession. Je salue les personnalités qui le composent. Ils connaissent parfaitement le notariat. Leurs parcours exemplaires et complémentaires, dans les hautes juridictions, dans l'administration, dans le notariat vont éclairer notre marche au cours des prochaines années. Je les remercie sincèrement de leur engagement au service du bien public, à travers cette nouvelle institution ».

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !